

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
AVIS PUBLIC

PÉRIODE DE DÉGEL - du 11 MARS 2013 AU 10 MAI 2013

(Selon le code de la sécurité routière, si les conditions exceptionnelles le justifient, le ministre des Transports peut avancer ou retarder le début et la fin de la période de restriction des charges).

Même si le ministère des Transports limite la longueur, la charge par essieux et la masse totale en charge des véhicules, les chemins gravelés de la municipalité demeurent très fragiles durant cette période.

Nous demandons votre collaboration afin que vous limitiez vos déplacements et vos livraisons. Vous pouvez appeler au bureau municipal au 450-242-2704 pour connaître l'état des chemins.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et pour votre patience.

Donné à Bolton-Ouest ce 11 mars 2013

Carrol Kralik
Secrétaire-trésorière